

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2016

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 28 septembre 2016.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Guy Gagnon, Peter MacLaurin et Anne McMullon, commissaires; Angela Martorana, commissaire-parent; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Pamala Cipton, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Jérôme Dionne, directeur des Ressources matérielles; Stephanie Krenn, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim et directrice des écoles; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; Andrew Robinson, coordonnateur du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Invité : Stephane Henley, président du comité EHDA

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 18 h 32

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**EC-160928-CA-0001**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que l'ordre du jour présenté au document n° SWLSB-2016/09/28-CA-001 soit adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**EC-160928-CA-0002**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 29 juin 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

3.0 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**3.1 *Rapport du directeur général***

Ce rapport sera présenté à la séance du conseil des commissaires.

4.0 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**4.1 *Rapport du directeur général adjoint***

Le directeur général adjoint présente son rapport mensuel en soulignant le nouveau programme hybride de formation professionnelle Assistance à la personne à domicile et Assistance à la personne en établissement de santé. Il s'agit d'une plateforme de formation à distance. Le programme hybride a été mis sur pied avec la participation d'un élève de Joliette inscrit au programme Réception en hôtellerie. Huit élèves se sont inscrits au programme hybride en 2016-2017.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**5.1 Plan triennal 2015-2016 – 171, rue Mary, à Lachute**

Le directeur du Service des ressources matérielles fait savoir que l'acte d'établissement et le plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary sont requis afin d'effectuer la vente de l'immeuble.

2015-2016**EC-160928-TS-0003**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-141201-TS-0019 autorisant la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-141201-TS-0020, autorisant la partie relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE les parties relatives aux actes d'établissement et au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, ont été omises lors de l'adoption de ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification des résolutions n°s EC-141201-TS-0019 et EC-141201-TS-0020 en y ajoutant, respectivement, la partie relative aux actes d'établissement et la partie relative au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute.

Adopté à l'unanimité

2016-2017**EC-160928-TS-0004**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-TS-0034 autorisant la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-TS-0035, autorisant la partie relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE les parties relatives aux actes d'établissement et au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, ont été omises lors de l'adoption de ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification des résolutions n°s EC-151216-TS-0034 et EC-151216-TS-0035 en y ajoutant, respectivement, la partie relative aux actes d'établissement et la partie relative au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute.

Adopté à l'unanimité

6.0 DÉCISIONS DU COMITÉ

6.1 Ressources matérielles

6.1.1 Mazout et diesel – année scolaire 2016-2017

Le directeur du Service des ressources matérielles précise que le contrat en vigueur contient une clause de renouvellement pour une période d'un an et que l'entreprise en question nous a donné un très bon service. La commissaire scolaire recommande donc que le contrat soit renouvelé pour une année additionnelle et qu'un appel d'offres soit publié en 2017-2018.

La discussion se poursuit et le directeur du Service des ressources matérielles répond aux questions de la façon suivante :

- Le coût du renouvellement d'un an est semblable à celui de 2015-2016.
- Les énergies renouvelables sont toujours prises en compte dans les activités de planification et puisque les commissions scolaires n'auront plus le droit d'utiliser le mazout à partir de 2020, les énergies renouvelables devront être considérées.
- Parmi les projets d'énergie à venir, il y a le remplacement de la chaudière à l'école primaire Rawdon et la planification d'un projet semblable à l'école primaire Grenville.
- Le biodiesel pourrait être considéré.

EC-160928-MR-0005

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-140120-MR-0046 approuvant un bon d'achat ouvert avec Paul Grand'Maison inc. pour l'achat de mazout et de diesel pour les écoles primaires Grenville, Morin Heights et Rawdon, l'école Sainte-Agathe Academy, l'école secondaire Lake of Two Mountains, l'école de 1^{er} cycle Laval Junior Academy, l'école de 2^e cycle Laval Senior Academy, et les écoles secondaires Laval Liberty, Mother Teresa et Rosemère, le Centre des sciences et de la nature d'Arundel et les centres administratifs;

ATTENDU QUE le contrat pour le bon d'achat ouvert comprenait une clause de renouvellement pour une période d'un an;

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite tirer profit de la clause de renouvellement d'un an pour l'année scolaire 2016-2017 conformément aux conditions de l'appel d'offres original;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des Ressources matérielles, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le renouvellement d'un an du contrat, conformément aux conditions de l'appel d'offres original, avec **Paul Grand'Maison inc.**, pour l'achat de mazout et de diesel pour les écoles primaires Grenville et Rawdon, l'école Sainte-Agathe Academy, l'école secondaire Lake of Two Mountains, l'école Laval Junior Academy, l'école Laval Senior Academy, l'école secondaire Rosemère, le Centre des sciences et de la nature d'Arundel et les centres administratifs;

ET QUE le coût global du mazout et du diesel pour l'année scolaire 2016-2017 n'excède pas 110 000,00 \$, toutes taxes comprises.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 **Engagement d'un entrepreneur – réfection de la toiture du gymnase – école primaire Hillcrest Academy**

Le directeur du Service des ressources matérielles a étudié les soumissions pour la réfection de la toiture de l'école primaire Hillcrest.

ATTENDU QUE le toit du gymnase de l'école primaire Hillcrest Academy doit être remplacé;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour la réfection du toit du gymnase de l'école primaire Hillcrest Academy a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 21 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'architecte a étudié les soumissions reçues pour vérifier leur conformité aux documents d'appel d'offres public.

*IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de réfection de la toiture de l'école primaire Hillcrest Academy à **Les Couvertures St-Léonard inc.**, au coût total de 139 100,00 \$ avant les taxes (159 930,23 \$, toutes taxes comprises);*

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de modifier la résolution en remplaçant le mot « réfection » par le mot « remplacement ». La commissaire McMullon approuve la modification.

EC-160928-MR-0006

ATTENDU QUE le toit du gymnase de l'école primaire Hillcrest Academy doit être remplacé;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour la réfection du toit du gymnase de l'école primaire Hillcrest Academy a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 21 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'architecte a étudié les soumissions reçues pour vérifier leur conformité aux documents d'appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de remplacement de la toiture de l'école primaire Hillcrest Academy à **Les Couvertures St-Léonard inc.**, au coût total de 139 100,00 \$ avant les taxes (159 930,23 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

La directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim et le coordonnateur du transport intègrent la séance.

HEURE : 18 h 47

6.1.3 Rectificatifs de commande – projet d’agrandissement – école primaire Twin Oaks

Le directeur du Service des ressources matérielles passe en revue les rectificatifs de commande pour le projet d’agrandissement de l’école primaire Twin Oaks et précise que le montant mis de côté dans le fonds de prévoyance pour ce projet, soit 5 %, est actuellement à 3 %. Le travail accompli jusqu’à ce jour a été approuvé, mais il reste encore une partie du travail, estimée à 100 000 \$, à terminer dans les 30 prochains jours. Si le travail n’est pas terminé dans les délais prescrits, l’entrepreneur pourrait être considéré en défaut de conformité.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la présidente explique que la commission scolaire attend d’obtenir une date de disponibilité du ministre de l’Éducation pour procéder à l’ouverture officielle de l’école. Lorsqu’elle aura obtenu cette date, il sera possible d’organiser les activités pour l’ouverture officielle.

EC-160928-MR-0007

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-150225-MR-0125, octroyant le contrat pour le projet d’agrandissement de l’école primaire Twin Oaks à Candev Construction inc., au coût total de 6 953 000,00 \$, avant les taxes (7 994 211,75 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150629-MR-0056, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 11 665,28 \$, avant les taxes (13 412,15 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 6 964 665,28 \$, avant les taxes (8 007 623,90 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150923-MR-0004, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 126 030,70 \$, avant les taxes (144 903,80 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 090 695,98 \$, avant les taxes (8 152 527,70 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151104-MR-0019, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 2 889,93 \$, avant les taxes (3 322,70 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 093 585,81 \$, avant les taxes (8 155 850,28 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151125-MR-0032, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 17 460,92 \$, avant les taxes (20 075,70 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 111 046,73 \$, avant les taxes (8 175 925,98 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-MR-0036, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 1 099,56 \$, avant les taxes (1 264,22 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 112 146,29 \$, avant les taxes (8 177 190,19 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160224-MR-0043, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 7 833,50 \$, avant les taxes (9 006,57 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 119 979,79 \$, avant les taxes (8 186 196,76 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160427-MR-0050, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 68 188,33 \$, avant les taxes (78 399,54 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 188 168,12 \$, avant les taxes (8 264 596,30 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés pour régler certains problèmes, portant le coût total à 4 903,62 \$, avant les taxes (5 637,94 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 4 903,62 \$, avant les taxes (5 637,94 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit augmenté à 7 193 071,74 \$, avant les taxes (8 270 234,24 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.2 Services éducatifs et complémentaires

6.2.1 École orale de Montréal pour les sourds

Le commissaire Peter MacLaurin informe les membres qu'il doit se retirer de la séance en raison d'un conflit d'intérêts.

La directrice des Services complémentaires par intérim précise que 13 élèves intégrés reçoivent des services à leur école respective, soit 2 élèves de la maternelle, 5 élèves du primaire et 6 élèves du secondaire.

Élèves intégrés

EC-160928-ED-0008

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains élèves de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves intégrés pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 106 577,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires par intérim, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 106 577,00 \$ reçue de l'**École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

Élèves non intégrés

La directrice des Services complémentaires par intérim précise que 5 élèves non intégrés reçoivent des services à l'École orale de Montréal pour les sourds, 1 élève de la maternelle et 4 élèves du primaire, puisque la commission scolaire n'est pas en mesure de répondre à leurs besoins respectifs.

EC-160928-ED-0009

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains élèves de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 135 382,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires par intérim, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 135 382,00 \$ reçue de l'**École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves non intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire MacLaurin réintègre la séance.

6.3	Communications et affaires corporatives
------------	--

6.3.1 Contrat de service – services juridiques 2016-2017

La secrétaire générale informe les membres du comité exécutif que, grâce à ce contrat de service, la commission scolaire a pu respecter son budget juridique de 2015-2016.

En réponse à une question de la présidente, la secrétaire générale précise qu'il s'agit du deuxième contrat de service avec Morency et que la commission scolaire reçoit une facture mensuelle pour ces services.

Le directeur général ajoute que le contrat de service comprend la préparation des litiges, mais qu'il y aura des frais séparés si la commission scolaire doit aller en cour.

EC-160928-CA-0010

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la commission scolaire) retient les services d'un cabinet d'avocats pour assurer sa défense dans diverses causes exigeant de tels services;

ATTENDU QUE, afin de réduire et de contrôler les coûts des services juridiques, la commission scolaire souhaite conclure un contrat de service avec un cabinet d'avocats pouvant fournir les services juridiques exigés;

ATTENDU QUE la commission scolaire a négocié une entente avec un cabinet d'avocats pour l'année scolaire 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le contrat de service avec le cabinet d'avocats **Morency, Société d'avocats**, pour l'année scolaire 2016-2017 pour l'exécution de services juridiques, comme stipulé dans le contrat de service, au coût total de 78 000,00 \$, avant les taxes (89 680,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE ces services entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2016 et prennent fin le 30 juin 2017;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.4 Organisation scolaire et transport

6.4.1 Fusion d'entreprises de transport scolaire

La directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim commente la fusion des entreprises de transport en expliquant qu'il s'agit d'une procédure normale lorsque des entreprises sont vendues ou fusionnées.

En réponse à une question de la présidente, la directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport explique que cette fusion ne représente aucun coût additionnel pour la commission scolaire.

EC-160928-TS-0011

ATTENDU QUE deux entreprises de transport scolaire sous contrat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont fait l'objet d'une fusion pour devenir une seule entreprise à compter du 21 juillet 2016;

ATTENDU QUE les entreprises ayant fait l'objet d'une fusion portent respectivement le nom de Jean-Jacques Campeau inc. et d'Autobus Lloyd inc.;

ATTENDU QUE le nom choisi pour la nouvelle entreprise sera Autobus Campeau inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation de la direction générale, le comité exécutif soit avisé que les deux entreprises de transport scolaire portant le nom de Jean-Jacques Campeau inc. et d'Autobus Lloyd inc. sont maintenant reconnues sous le nom d'Autobus Campeau inc., en vigueur depuis le 21 juillet 2016;

ET QUE les conditions et modalités des contrats préexistants avec les deux entreprises ayant fait l'objet d'une fusion continuent d'être respectées.

Adopté à l'unanimité

6.4.2 Besoins additionnels en matière de transport pour l'année scolaire 2016-2017

La directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim explique qu'un minibus additionnel est requis pour permettre l'allègement d'un circuit d'autobus surchargé de l'école primaire John F. Kennedy et le prolongement de l'un des circuits d'autobus de l'école primaire Jules Verne.

EC-160928-TS-0012

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-120619-TS-0082 visant à renouveler des contrats avec divers transporteurs pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'un minibus est requis pour alléger le circuit d'autobus surchargé de l'école primaire John F. Kennedy et pour prolonger l'un des circuits d'autobus de l'école primaire Jules Verne;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat avec **Transport S & L inc.** pour la période commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017;

N° de véhicule	Capacité (passagers)	Coût 2016-2017
15	30	54 120,63 \$

ET QUE la résolution n° EC-120619-TS-0082 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Rapport des commissaires-parents*

La commissaire-parent Angela Martorana fait part de ses préoccupations concernant les deux écoles secondaires de Laval, dont ce qui suit :

- L'école secondaire de premier cycle Laval Junior Academy et l'école secondaire de deuxième cycle Laval Senior Academy doivent mieux communiquer entre elles afin de mieux coordonner leurs activités dans le but d'éviter, par exemple, que leur assemblée générale respective soit tenue le même soir.
- Les préoccupations des parents concernant ces deux écoles sont :
 - Le manque de communication entre les écoles.
 - L'absence d'une passerelle dans le cas de certains cours et de cours en art et en musique. Comme l'école de premier cycle représente l'école préparatoire, la création d'une passerelle vers l'école de deuxième cycle est essentielle pour permettre une continuité.
 - Lorsque la fusion avait été planifiée à l'origine, la création par un conseiller pédagogique d'une passerelle de l'école de premier cycle vers l'école de deuxième cycle avait été recommandée. Cette passerelle est d'autant plus importante à l'heure actuelle pour éviter de perdre des élèves.
 - Dans un courriel écrit par la présidente du comité de parents, celle-ci mentionnait que l'événement Journée portes ouvertes avait lieu le même soir que la réunion du comité de parents. Il serait important de rappeler aux directeurs d'école de vérifier les activités de la commission scolaire avant de planifier leurs propres activités.

En réponse à d'autres préoccupations exprimées par la commissaire-parent Angela Martorana, la secrétaire générale précise que les directeurs d'école reçoivent annuellement, au mois d'août, des lignes directrices détaillées concernant l'assemblée générale annuelle et l'élection d'un conseil d'établissement, d'un délégué du comité de parents et d'un représentant substitut.

Le directeur général indique que tous les commentaires concernant la coordination des événements de la commission scolaire et des écoles seront pris en compte lors de la planification pour 2017-2018.

La commissaire-parent Pamala Cripton intègre la séance.

HEURE : 19 h 05

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.0 CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 19 h 08

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 2016-10-26

Johanne Brabant, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente